



Annonce prix inferieur après offre d'achat

Par **sucreroux2**, le **17/01/2014** à **22:49**

Bonsoir,
nous avons fais une offre d'achat au prix annoncer par l'agent immobilier pour l'achat d'un fond de commerce,(112000€) or aujourd'hui nous avons trouvé une annonce du vendeur datant d'après notre prise de contact pour la visite à 80000 € avons nous un recours? est-ce légal? nous avons écrit a notre agent pour lui faire remarquer,mais légalement si ils ne font pas de geste avons nous un moyen de se retourner.
merci
c'est urgent nous devons signer la semaine prochaine.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]